

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 00
secr.dfi@jura.ch

Département des finances – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

Aux organismes politiques consultés

Delémont, le 7 juin 2024

Mise en consultation de l'introduction de dispositions transitoires concernant le frein à l'endettement dans la Constitution et dans la loi sur les finances cantonales

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a autorisé le Département des finances à mettre en consultation l'introduction de dispositions transitoires concernant le frein à l'endettement dans la Constitution et dans la loi sur les finances cantonales.

L'objectif du Gouvernement est de neutraliser deux incidences financières extraordinaires de Moutier dans le calcul du frein à l'endettement : les manques à gagner de la péréquation financière (RPT) et les investissements uniques liés aux déménagements des unités administratives dans certains locaux à Moutier.

Cette proposition du Gouvernement a fait l'objet d'une présentation orale lors de la séance d'information du jeudi 6 juin dernier. A présent, vous trouverez l'intégralité du dossier sur le site internet du canton, à l'adresse suivante : <http://www.jura.ch/freinendettement>.

La présente communication est sous embargo jusqu'à ce vendredi 7 juin à 14h.

Nous vous remercions d'examiner ces documents et de nous retourner votre prise de position d'ici au 5 juillet 2024 à l'adresse électronique secr.trg@jura.ch.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à cet objet, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



Rosalie Beuret Siess
Ministre des finances